



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Travail et affaires sociales : personnel

Question écrite n° 48187

Texte de la question

M. Maurice Depaix appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur l'inquiétude actuelle des fonctionnaires des corps d'inspecteurs et de contrôleurs de la formation professionnelle qui se sentent fortement menacés par la fusion avec leurs homologues du travail. Ils ont le sentiment de perdre leur identité, leur spécificité et même leurs acquis professionnels et redoutent la menace d'une absorption dans les corps d'accueil de la branche travail. Selon les intéressés, il y aurait des pertes d'ancienneté pour les inspecteurs et contrôleurs de la formation professionnelle, pertes plus ou moins importantes selon les grades. Il y aurait aussi stagnation des carrières pour les agents de la catégorie B, et enfin, ils contestent le passage par un examen professionnel pour ceux de la catégorie A qui ont, depuis plus de dix ans, prouvé leurs compétences. Ils regrettent que cette unification des services et des différents corps de fonctionnaires concernés paraisse inspirée par la présomption d'une forte sous-qualification des agents des anciennes délégations régionales à la formation professionnelle par rapport à la compétence de ceux des anciennes directions régionales du travail et de l'emploi. Or, il est prouvé que les inspecteurs et contrôleurs de la formation professionnelle ont contribué et contribuent encore, dans toutes les régions de France, au développement, à la modernisation et à la régulation de la formation suivant une approche souple et adaptée aux exigences de leurs missions. Il lui demande donc de lui expliquer clairement le processus ainsi engagé et de lui indiquer comment il entend associer à ce processus les agents directement concernés et ainsi apaiser leurs inquiétudes légitimes.

Données clés

Auteur : [M. Depaix Maurice](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48187

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 1997, page 655